

Le Conseil 4000 d'Unifor dépose un avis de différend et une requête en conciliation alors que les pourparlers se poursuivent

La semaine dernière, le Conseil national 4000 a poursuivi les négociations avec VIA Rail sur le renouvellement des conventions collectives 1 et 2, qui couvrent les conditions de travail de 1 700 membres d'Unifor. Le syndicat a prévu des discussions supplémentaires avec la compagnie le mercredi 2 décembre, dans le but de conclure les négociations sur diverses demandes relatives aux règles de travail.

Le vendredi soir 27 novembre, le syndicat a déposé un avis de différend demandant l'assistance du Service fédéral de médiation et de conciliation. Le ministre du Travail a 15 jours pour nommer un conciliateur. Les parties ont convenu de continuer à se rencontrer en attendant la nomination d'un conciliateur du gouvernement.

Qu'est-ce que la conciliation? Selon le Code canadien du travail, la procédure de conciliation est une exigence légale et concise. Elle prévoit une période de conciliation de 60 jours, suivie d'une période de réflexion de 21 jours. Après la période de réflexion, l'une ou l'autre des parties est tenue de donner un préavis de 72 heures de son intention de déclencher un lock-out ou une grève.

Ce dépôt ne marque pas la fin de nos efforts, mais témoigne de notre engagement à négocier la meilleure convention collective possible pour nos membres en ces temps difficiles.

Le jeudi 3 décembre, le Conseil 4000 se joindra à la section locale 100, qui a déposé une requête en conciliation le 28 octobre, afin d'ouvrir des discussions sur les questions financières pour les trois conventions collectives d'Unifor. Ensemble, les membres d'Unifor chez VIA Rail forment une solide résistance pour repousser les demandes de concession que la compagnie a déposées à la table de négociation devant le Conseil 4000.

Nous informerons les membres du Conseil 4000 lorsque le Ministre aura nommé un conciliateur et nous vous communiquerons les dates du processus de conciliation.

En toute solidarité,

Le comité de négociation du Conseil 4000